



Adresse : 35, avenue Maywood

## Retour sur la rencontre - Local pour le recyclage et le compost

Comme mentionné, l'arrondissement commencera bientôt la collecte du compost. Des bacs bruns doivent être installés dans l'immeuble.

De plus, l'emplacement actuel des bacs de recyclage ne répond pas aux normes en vigueur.

Pour votre sécurité, vous ne devriez pas avoir à circuler dans une salle électrique. Les travaux permettront de revoir l'aménagement.

### Emplacement actuel des bacs de recyclage



### Nouveau local pour les bacs de recyclage et de compost





**Impliquez-vous**

lors des **rencontres**

Une rencontre d'information et d'échange a eu lieu le 14 septembre 2023. Une **trentaine de résidants** étaient **présents**.

La rencontre a permis de :

- présenter les travaux à venir;
- comprendre les préoccupations concernant l'aménagement du nouveau local pour les bacs de recyclage et de compost;
- répondre aux questions des résidants.

Parmi les préoccupations mentionnées, notons :

1. le choix de l'emplacement du local près de l'entrée de l'immeuble;
2. la perte d'un espace de rassemblement;
3. la salubrité des nouvelles installations.

### **1. Choix de l'emplacement du local**

Nous sommes conscients qu'au fil des ans, vous avez aménagé le local inutilisé près de l'entrée principale pour vous rassembler. Avant de choisir cet endroit comme local pour les bacs de recyclage et de compost, plusieurs options ont été envisagées.

Finalement, le local près de l'entrée a été retenu pour les raisons suivantes :

- Il est situé au rez-de-chaussée près de l'entrée principale. Il est visible des résidants. Cela encourage la récupération et la collecte du compost.
- Il est facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite ou en triporteurs/quadriporteurs.
- Il permet l'ajout d'une porte plus large à ouverture automatique.
- Il est sécuritaire, grâce à la surveillance par caméra et aux gicleurs qui y seront installés.



Impliquez-vous

lors des rencontres  
(suite)

- Il permet de répondre aux normes, puisque le local sera climatisé et ventilé.
- Il permet une sortie facile et directe des bacs vers la rue, les jours de collecte.

### Autres options envisagées, mais non retenues

Le **local à déchets actuel** au sous-sol :

- Il n'est pas assez grand pour accueillir les bacs de recyclage et de compost en plus des bacs à déchets.
- L'option d'agrandir le local est beaucoup plus coûteuse.
- Il n'est pas aussi facile d'accès et est moins visible que le local près de l'entrée.

Par contre, le local à déchets sera lui aussi climatisé afin d'éviter la présence de vermine et d'odeurs.

Placer les bacs dans le **corridor au sous-sol** :

- Cet emplacement ne permet pas de répondre aux normes.
- Le corridor ne peut pas être climatisé et ventilé, ce qui pourrait entraîner des problèmes de vermine et d'odeurs.

Transformer le **local avec les espaces de rangement (lockers)** au sous-sol :

- Ces espaces de rangement sont prévus pour les résidants. Nous souhaitons conserver ce lieu pour les besoins des résidants.

Construire un **local adjacent à l'immeuble** :

- L'option de construire un local adjacent à l'immeuble est beaucoup trop coûteuse.



Impliquez-vous

lors des rencontres  
(suite)

### Aménager un **espace à l'extérieur** :

- Ce type d'aménagement n'est pas facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Il entraîne des odeurs et attire la vermine.

### **Logement vacant** près de l'entrée ou utilisation d'une partie de la **salle commune** :

- Nous n'avons pas l'autorisation de réduire le nombre de logements disponibles dans un immeuble.
- Nous travaillons à offrir des salles communes dans les immeubles où c'est possible de le faire. Nous souhaitons conserver ces lieux pour les besoins des résidents.

## 2. Perte d'un espace de rassemblement et d'attente

- Afin de compenser la perte du local pour les résidents :
  - La possibilité d'ajouter du mobilier dans l'entrée principale pourrait être évaluée. Les normes de sécurité incendie devront être respectées.

### Aménagement existant de l'entrée principale





**Impliquez-vous**

lors des **rencontres**  
(suite)

- La salle commune au sous-sol demeure un lieu de rassemblement disponible pour les résidents.



**Salle commune au sous-sol avec sortie vers l'extérieur**

### **3. La salubrité des installations**

- Le local sera climatisé et ventilé pour éviter la présence de vers blancs ou d'autres vermines et les odeurs.
- La température sera maintenue autour de 17 degrés.
- Les inspections et les traitements préventifs mensuels dans le local et les autres espaces communs se poursuivront.

### **4. Autres sujets abordés lors de la rencontre**

- L'arbre près de l'entrée principale était malade. Il a dû être coupé, mais il sera remplacé. Un autre arbre sera planté en 2024.
- Une nouvelle signalisation sera faite pour que le nom et l'adresse de l'immeuble soient plus visibles.
- Une formation et de l'accompagnement pour le recyclage et le compostage sont prévus après les travaux. De plus, des affiches seront installées dans le nouveau local.



### Calendrier

Du 2 octobre à la fin de mars 2024



### Horaire

Du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h



### Entrepreneur

XO Construction inc.



### inconvénients pendant les travaux

- Il y aura des ouvriers, principalement à l'entrée de l'immeuble et au sous-sol.
- Il y aura du bruit et de la poussière.

**Investissements : 175 000 \$**

## Merci pour votre patience et votre collaboration!

### Des questions concernant le chantier?

**HUGO BARON BRUNEAU**

Agent de liaison | 514 868-4927 | [hugo.baronbruneau@omhm.qc.ca](mailto:hugo.baronbruneau@omhm.qc.ca)



#### Travaux réalisés par :



Office municipal d'habitation de Montréal

#### Travaux financés par :



Communauté métropolitaine de Montréal



Société d'habitation Québec